

Annecy, le 26 novembre 2025
N° 20251126/ARM/EMA/EMZD LYON/DMD74/NP

NOTE

OBJET : Journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. Cérémonie d'Annecy.

ANNEXES : I. déroulement de la cérémonie
II. modalités pratiques
III. plan

Dans le cadre de la journée nationale en objet, la cérémonie départementale sera organisée le vendredi 05 décembre 2025 à 11h00 au mémorial AFN, jardin Galbert, à Annecy.

La présente note en fixe le déroulement.

Le lieutenant-colonel Ludovic ROUGELOT
Délégation militaire départementale
de Haute-Savoie



ANNEXE I
DÉROULEMENT DE LA CÉRÉMONIE

Horaires	Déroulement	Commandement	Sonnerie	Responsables/Acteurs/Observations
10h45	Mise en place piquet d'honneur et clairon du 27 ^e BCA. Mise en place des porte-drapeaux.			ADC CARLIER M.MISSILIER sous couvert ONACVG
10h50	Rassemblement des autorités devant le monument AFN. Formation du rang protocolaire. Formation du rang des présidents d'associations et invités d'honneur.			BRCE (PREF 74) Mise en place des plaquettes : BRCE en lien avec ADC CARLIER ONACVG Présentation au public du déroulement de la cérémonie par le maître de cérémonie de la mairie d'Annecy
11h00	Arrivée du préfète, accompagné du DMD. La préfète et le DMD prennent leur place sur le rang protocolaire.	Garde à vous Présentez armes Reposez armes Repos	Garde à vous	Chef du piquet Chef du piquet DMD Chef du piquet Chef du piquet
11h01	Lecture des messages officiels Message de l'UNC-Alpes Message de la ministre des armées et des anciens combattants	Garde à vous Ouvrez le ban Fermez le ban Repos	Garde à vous Ouvrez le ban Fermez le ban	Annonce de phase par le MC Lecture par M. JP DUCIMETIERE Chef du piquet Chef du piquet Lecture par Mme la préfète Chef du piquet Chef du piquet

Horaires	Déroulement	Commandement	Sonnerie	Responsables/Acteurs/Observations
11h10	<p>Dépôt de gerbes</p> <p>Associations Grand Annecy Maire d'Annecy Conseil départemental Conseil régional Préfète</p> <p>Minute de silence</p> <p>La Marseillaise</p>	<p>Garde à vous Présentez armes</p> <p>Aux morts</p> <p>Reposez armes Repos</p>	<p>Garde à vous</p> <p>Aux morts</p> <p>Marseillaise</p>	<p>Annonce de phase par le MC</p> <p>Chef du piquet Chef du piquet</p> <p>Présentation des gerbes : service du protocole Annecy</p> <p>Chef du piquet <i>(lorsque la préfète a rejoint le rang protocolaire).</i></p> <p>Lancement par sono. Reprise chantée par les participants.</p> <p>Chef du piquet Chef du piquet</p>
A l'issue	<p>Salut des autorités aux porte-drapeaux, présidents d'associations et invités d'honneur</p> <p>Salut du piquet d'honneur au DMD accompagné de la préfète</p> <p>Fin de la cérémonie</p> <p>Départ des porte-drapeaux en procession</p>	<p>Garde à vous Présentez armes</p> <p>Reposez armes Repos</p>	<p>Les Africains</p> <p>Néant</p>	<p>Annonce par le MC</p> <p>Guidage par ONACVG</p> <p>Chef du piquet Chef du piquet</p> <p>Chef du piquet Chef du piquet</p> <p>Annonce par le MC</p> <p>ONACVG</p>

ANNEXE II

MODALITÉS PRATIQUES

1. COORDINATION

- Cérémonial militaire et dispositif général : ADC CARLIER, SOA DMDA 74
- Accueil des autorités : BRCE PREF 74
- Maître de cérémonie : MME Aurélie SALLENT, protocole de la municipalité d'ANNECY
- Accueil des associations et emblèmes : ONAC VG 74

2. TROUPES SOUS LES ARMES

- 1 piquet d'honneur désigné par le 27^e BCA

3. SONNERIES-MUSIQUES

- Les sonneries réglementaires seront exécutées par un clairon du 27^e BCA.
- Les musiques (Les Africains) et l'hymne national seront diffusés par la sonorisation.

4. SOUTIEN

Les services de la municipalité d'ANNECY assureront :

- le nettoyage de la place,
- le pavage,
- la mise en place du revêtement de sol sur la partie herbeuse,
- la mise en place du dispositif de sonorisation et du pupitre,
- le regroupement, la mise en place et la présentation des gerbes de fleurs.

5. TENUE DES PORTE-DRAPEAUX

Il est rappelé que la tenue des porte-drapeaux associatifs doit être conforme au guide diffusé par l'ONAC-VG (« Guide à l'usage des porte-drapeaux associatifs », édition du 27/10/2022).

Le port de la tenue militaire n'est pas autorisé.

Les contrevenants ne seront pas autorisés à participer à la cérémonie.

6. VIN D'HONNEUR

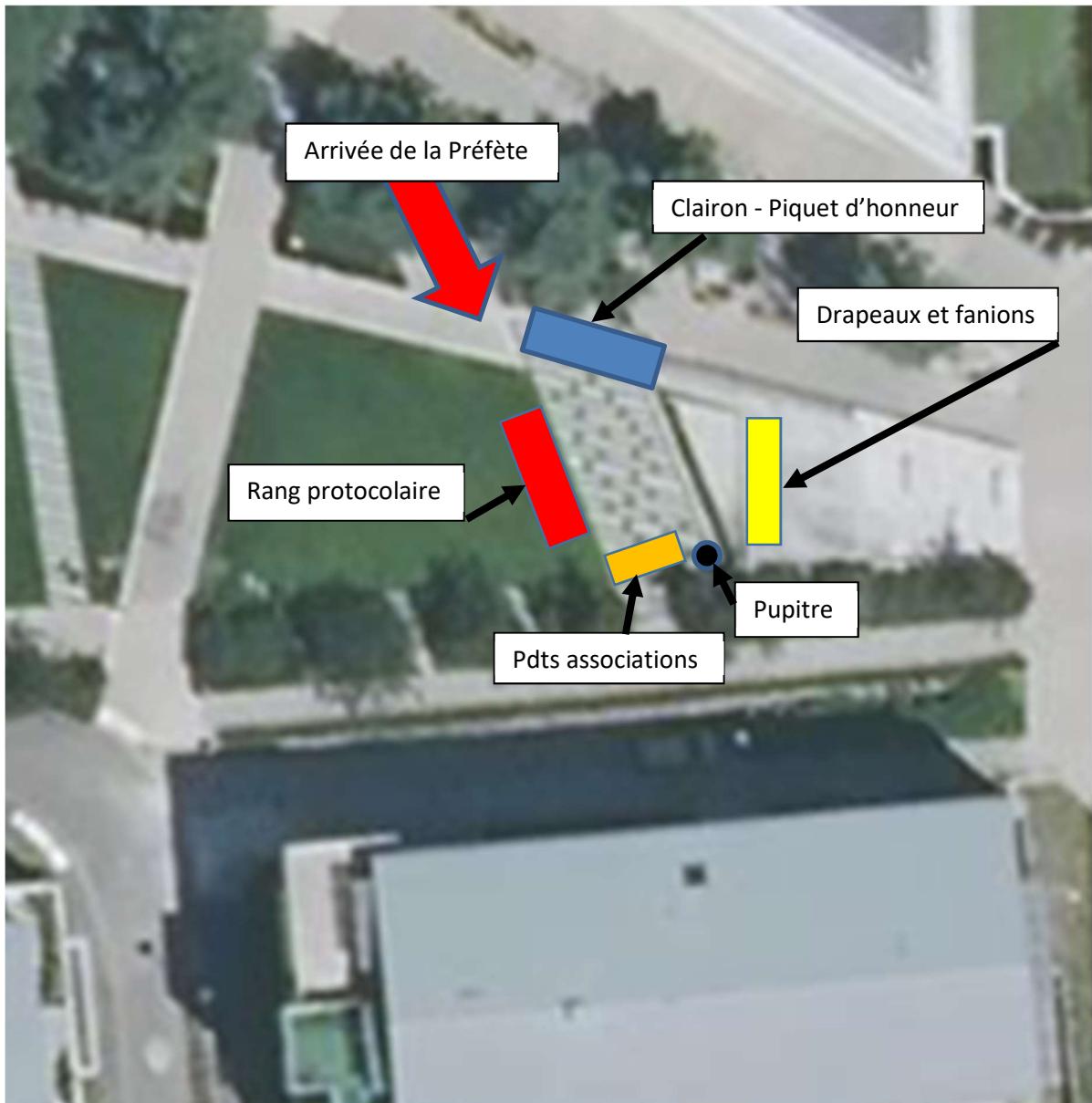
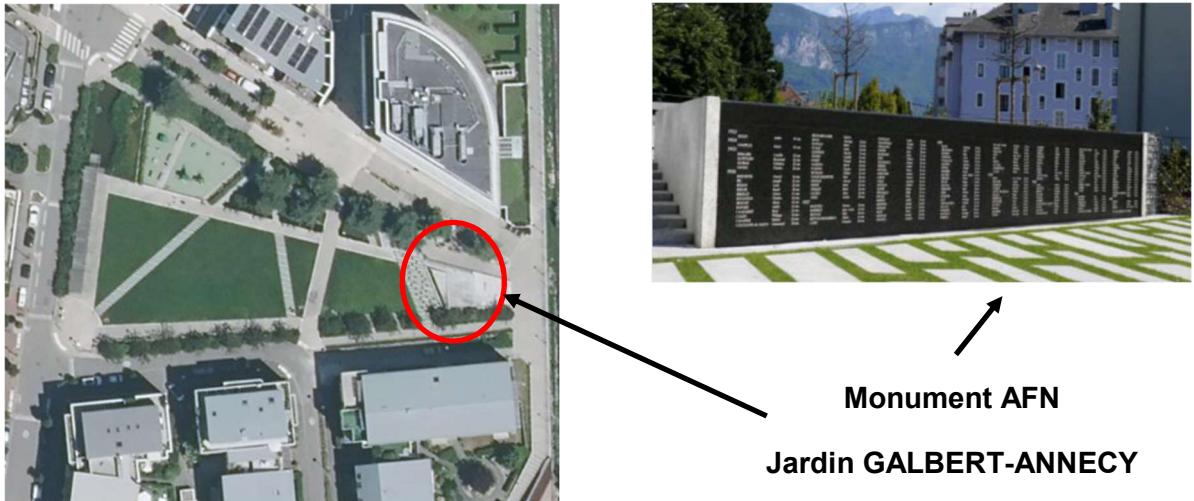
A l'issue de la cérémonie, la municipalité d'ANNECY offrira un vin d'honneur aux participants dans le bâtiment des archives municipales : 3, rue du 27^e BCA.

7. SÉCURITÉ

Le site sera sécurisé le temps de la cérémonie sous couvert de la DIPN en lien avec la police municipale.

ANNEXE III

PLAN



LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- Madame la préfète de Haute-Savoie
- Monsieur le maire d'Annecy
- Monsieur le délégué militaire départemental de Haute-Savoie
- Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie de Haute-Savoie
- Monsieur le directeur interdépartemental de la police nationale
- Monsieur le directeur départemental du SDIS 74
- Monsieur le directeur régional des douanes
- Monsieur le directeur départemental de l'ONAC-VG 74
- Monsieur le chef du CIRFA 74

Sous couvert du BRCE/PREF 74 :

- Mesdames et messieurs les parlementaires de Haute-Savoie
- Monsieur le président du conseil régional AURA
- Monsieur le président du conseil départemental 74
- Madame la présidente de la communauté de communes du Grand Annecy

Sous couvert de l'ONAC-VG 74 :

- Mesdames et messieurs les présidents des associations patriotiques et mémorielles de Haute-Savoie